

**Portant délégation à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université,
En faveur de Madame Frédérique BÉNARD, Directrice de la direction des études et de la vie étudiante (DEVE) de l'Université
Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)
Et de Monsieur Laurent LASNIER, Responsable du service inscription et organisation des études**

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), dénomination d'usage de
l'Université Paris 12 – Val-de-Marne,**

- VU** le Code de l'éducation, et notamment l'article L.712-2 ;
- VU** le Code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ELECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'annexe intitulée délégués de signature ;

Arrête que le dispositif de délégation de signature disposé au sein de l'article L.712-2 du Code de l'éducation se décline comme suit :

ARTICLE 1 : Directrice de la direction des études et de la vie étudiante

Est donné délégation à :

Madame Frédérique BÉNARD, Directrice de la direction des études et de la vie étudiante (DEVE), à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université :

- Les engagements et les bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 euros HT ;
- Les certifications de service fait ;
- Les attestations de service fait dans le cadre de vacances administratives ;
- Dans la limite des attributions de la DIFPRO, les attestations de service fait dans le cadre de vacances pédagogiques ;
- En matière de scolarité, tout acte :
 - Relatif aux inscriptions, notamment portant autorisation, refus ou annulation des inscriptions administratives ;
 - Relatif aux demandes d'admission préalable ;
 - Relatif au transfert de dossiers d'inscription d'étudiants de l'UPEC à d'autres universités ;
 - Relatif à la transmission des diplômes aux administrations concernées ;
- Les conventions afférentes aux activités de formation continue ainsi que les actes concourant à la préparation et au suivi de ces conventions, à l'exception des actes correspondant à un montant supérieur à 10 000 euros HT.
- En matière de gestion des personnels, tout acte :
 - Portant autorisation d'absence ;
 - Relatif à la gestion des congés ordinaires ;
 - Les actes portant aménagement d'horaires.

ARTICLE 2 : Délégation de signature en cas d'empêchement ou d'absence de la directrice

Est donnée délégation par ordre de priorité à :

Monsieur Laurent LASNIER, Responsable du Service Inscription et Organisation des Études (SIOE), dans la limite de ses attributions :

- En matière de scolarité, tout acte :
 - Relatif aux inscriptions, notamment portant autorisation, refus ou annulation des inscriptions administratives ;
 - Relatif aux demandes d'admission préalable ;
 - Relatif au transfert de dossiers d'inscription d'étudiants de l'UPEC à d'autres universités ;
 - Relatif à la transmission des diplômes aux administrations concernées.

ARRÊTÉ 2025-DS-DEVE-02

**Portant délégation à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université,
En faveur de Madame Frédérique BÉNARD, Directrice de la direction des études et de la vie étudiante (DEVE) de l'Université
Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)
Et de Monsieur Laurent LASNIER, Responsable du service inscription et organisation des études**

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il est publié sur le site internet de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La signature et le paraphe des agents habilités dans les conditions prévues aux articles précédents sont déposés auprès de l'agent comptable de l'établissement.

ARTICLE 4 :

La présente délégation de signature est applicable à compter du 3 octobre 2025.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services de l'UPEC et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 3 octobre 2025

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS